

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le 28 février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

### ORDRE DU JOUR

- **CDC : Instauration de la TEOMI (taxes d'enlèvement des ordures ménagères Incitative) -calendrier de mise en œuvre**
- **Conseil départemental : abrogation des plans d'alignement sur le RD 79**
- **Travaux de voirie rue de l'Eglise-demande de subvention**
- **Remplacement du chauffe- eau des vestiaires sportifs**
- **Délibération pour payer d'avance (avant le vote du budget)**
- **Mutualisation tarifs contrat maintenance des extincteurs**
- **Contrat d'entretien de chaudière**
- **C.M.A.I.C médecine du travail : renouvellement de convention**
- **Questions Diverses**

#### Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN-- M. Daniel VAUVERT - Mme Annick PLOUHINEC - Mme Laurence GRENEU- M Alain BRILLAND - M Alain BALLAY - Mme Virginie MAILLARD- Mme Laurence RONCO

#### Absents excusés :

M. Michel LEGRAND procuration à M Yves GAUQUELIN  
Mme. Jacqueline LEMARQUAND procuration à M Daniel VAUVERT  
Mme Sylvie ROSELLO procuration Mme Annick PLOUHINEC

#### Absents

Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX - Mme Christelle LEPETIT - M Samuel MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

#### **- CDC : Instauration de la TEOMI (taxes d'enlèvement des ordures ménagères Incitative) -calendrier de mise en œuvre**

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité aux membres du Conseil Municipal suite au Conseil communautaire Cœur de Nacre du 5 février concernant la mise en place de la TEOM incitative (TEOMI).

Il demande au Conseil d'indiquer sa position sur le calendrier de mise en œuvre de la TEOMI.

Considérant la nécessité d'informer les usagers de la date de comptabilisation des levées et des tarifs appliqués et considérant les délais pour cela,

Après avoir étudié le document de la CDC le conseil à l'unanimité adopte le comptage sur l'année 2020 pour un paiement de la TEOMI en 2021.

**- Conseil départemental : abrogation des plans d'alignement sur le RD 79**

Le maire donne lecture du courrier de l'Agence Routière Départementale en date du 15 janvier 2019, relatif à la procédure d'abrogation des plans d'alignement départementaux devenus obsolètes.

Pour la commune de BASLY le plan d'alignement concerné par cette procédure se situe sur la RD 79.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à l'abrogation de ce plan d'alignement sur BASLY.

**- Travaux de voirie rue de l'Eglise - demande de subvention**

Une demande de subvention sur le fonds de concours 2019 de la CDC Cœur de Nacre a été faite.

Nous devrions obtenir 50% de subvention sur le Hors Taxe pour la réalisation des travaux de voirie et la confection de passages piétons réglementaires pour l'accès à l'école maternelle.

Entreprise LETELLIER retenue pour un montant de 23 091,20€ HT. Le reste à charge de la commune après déduction de la subvention est de 16163,84€ TTC.

**- Remplacement du chauffe- eau des vestiaires sportifs**

Après vérification le chauffe-eau actuel a été changé il y a 4 ans, donc un détartrage devrait suffire et sera effectué pour le bon fonctionnement des douches des vestiaires sportifs.

**- Délibération pour payer d'avance (avant le vote du budget)**

La délibération n'ayant plus lieu d'être, ce point est abrogé.

**- Mutualisation tarifs contrat maintenance des extincteurs**

6 sociétés ont répondu à l'appel d'offres organisé pour la maintenance des extincteurs, par le groupement de commandes intercommunal autorisé le 13/09/2018 et piloté par la commune de COLOMBY-ANGUERNY. Une liste de critères a été établie en amont et a servi à la commission d'appel d'offres pour retenir un prestataire.

La société EUROFEU étant la moins-disante a été retenue pour une période de 3ans.

Le Conseil à l'unanimité entérine la décision de la C.A.O.

**- Contrat d'entretien de chaudière**

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la signature d'un contrat avec M BEAUCAMP entreprise de chauffage sur Basly pour l'entretien de la chaudière de la bibliothèque. La facture 2019 pour le ramonage et l'entretien effectués s'élève à 252 € TTC.

**- C.M.A.I.C médecine du travail : renouvellement de convention**

Le conseil à l'unanimité renouvelle la convention avec le CMAIC (Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados) sis à Hérouville St.Clair pour assurer la mission de service de Santé au Travail afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, préserver leur santé physique et mentale tout au long de leur parcours professionnel, conseiller les employeurs et les travailleurs, assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs, participer au suivi des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Cette convention est établie pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le montant est approximativement de 100€ par agent/an.

**Questions diverses**

**M le Maire**

**Conditions d'inscription 2019 des enfants en maternelle pour la rentrée de septembre :**

Le conseil à l'unanimité se prononce en faveur des mêmes conditions que l'année dernière, à savoir prendre les enfants qui atteindront 3 ans au plus tard le 31 mars qui suit la rentrée

de septembre et si l'enfant est domicilié hors du périmètre géographique du RPI, que la commune de résidence (ou la CDC dont elle dépend) s'engage à participer financièrement aux frais de scolarité qui seront facturés annuellement par le SIVOS.

En outre, le maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de modification prise dans un sens contraire au comité syndical du SIVOS.

Le Maire rappelle que dans le cadre du recensement militaire il est impératif de disposer en mairie d'un logiciel spécifique nommé PECOTO pour l'inscription des jeunes de la commune ayant atteint l'âge de 16 ans, cette mise en place devant avoir lieu en mars pour une mise en service opérationnelle au 01/04/2019.

Accord à l'unanimité pour confirmer la délibération du 20/12/2018.

La commission finances se réunira le 21 mars à 14H00 à la mairie pour élaborer le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.

Prochaine réunion du Conseil Municipal programmée le 3 avril à 18H00.